

Réglementation : Education Nationale

Cadre réglementaire, règles de fonctionnement et renseignements pratiques :

Sorties scolaires BO n°5 du 23/09/99

Accompagnateurs ou intervenants : Circulaire 92-19- BO du 26/07/1992

Intervenants bénévoles, se reporter à la circulaire départementale de juin

Autorisations :

du directeur de l'école

information de l'IEN

Dans le cas d'une sortie facultative, prévoir une information écrite obligatoire donnée aux familles précisant les conditions de la sortie (jour, horaires, lieu, conseils pratiques, repas ou collation..)

Intégration des activités au projet d'école

Information de l'IEN

L'assurance est recommandée pour les accompagnateurs (et les intervenants bénévoles le cas échéant). Elle demeure obligatoire pour ces sorties considérées comme facultatives si il y a dépassement des horaires (ne pas oublier la pause méridienne).

En cas de sortie régulière comprise dans une unité d'apprentissage, le maître de la classe peut sortir seul avec sa classe.

Prévoir une trousse à pharmacie, une liste de téléphones utiles (école, samu..) et celles des responsables des élèves.

Parc de la cousinerie :

Espace ouvert aménagé de 45ha,

constitué de prairies, de bosquets, de bois, de zones humides et d'aires de jeux, d'accès permanent,

destiné aux loisirs (jeux extérieurs, terrains de sports, pelouses autorisées, vélos autorisés dans les allées),

paysagé par de jeunes plantations d'espèces endémiques, riche de perspectives variées.

Accès Fil Bleu :

ligne 2 – arrêt Willy Brandt

ligne 14 – arrêt Cousinerie

Accès bus spécifique : parking Aristide Briand, rue Aristide Briand (fléchage à partir de la rue de Suède)

Le règlement intérieur applicable à ce parc est celui de l'ensemble des parcs de la Ville

de Tours.

Points particuliers :

- feux interdits,
- pas de point d'eau potable

Lorsque la sortie se déroule à la journée, l'école primaire Ernest Pérochon peut, si besoin, accueillir des classes le midi pour pique niquer (réfectoire à disposition vers 12H30) ou en cas de pluie.

Vous devez prévenir la directrice de l'école en même temps que l'Inspection de Tours nord afin que deux classes au maximum se retrouvent sur l'école. De même vous devez commander le pique nique à la cuisine centrale.

Téléphone de l'école Pérochon : 02 47 54 77 81

Téléphone de l'Inspection Tours nord : 02 47 70 19 13

Téléphone de la cuisine centrale : 02 47 27 68 92

Un **kit de matériel sportif** est entreposé à l'école Pérochon à disposition des classes venant sur le parc :

Ballons

Dossard

Boussoles d'orientation

Plots

Des **kits naturalistes** pour élèves de cycle 3 (1 pour 3 enfants) sont également à disposition à l'école Pérochon :

- Loupes à mains
- Boîtes loupes
- Epuisettes
- Pincettes de prélèvement
- Paire de Jumelles

NB : Un inventaire floristique du parc (plantes courantes ainsi que les plantes rares ou protégées) réalisé par le Service des Parcs et Jardins est disponible pour les activités naturalistes et botaniques.